



AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 2026-06-09-01

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, le 9 juin 2026 :

RÈGLEMENT 2026-06-09-01 CONCERNANT UN EMPRUNT POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DU PROJET DE MISE AUX NORMES DE LA STATION D'ÉPURATION

Ce Règlement est disponible au bureau de la directrice générale, Maryse Bourque, situé au 15 A rue du Nord à Baie-Johan-Beetz où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce Règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Baie-Johan-Beetz, ce 15 juillet 2026.

Maryse Bourque
Directrice générale-Greffière-trésorière